

Δ/00719

REPUBLIQUE RWANDAISE  
MINISTRE DE LA JEUNESSE  
ET DU MOUVEMENT COOPERATIF  
B.P. 1044 KIGALI.-

Kigali, le 26 MARS 1986

N° 1171 /15.08.01

*cl*

Monsieur le Recteur de l'Université  
Nationale du Rwanda  
B.P. 117 NYARUGU.-

**OBJET :** Demande de libération d'un  
arbitre international de  
Football.

Monsieur le Recteur,

J'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir libérer  
l'Arbitre International de Football Monsieur MULINDAHICWI Athanase pour qu'il puisse  
se rendre en République du KENYA où il officiera le match entre les équipes  
BERMELINE du KENYA et HEMERY d'EGYPTE prévu le 6 Avril 1986 dans le cadre de la  
22ème Coupe d'Afrique des Clubs Champions édition 1986.

La mission durera 5 jours, soit du 4 au 8 Avril 1986.

Comptant sur votre habituelle collaboration, je vous  
 prie d'agréer, Monsieur le Recteur, l'expression de ma haute considération.

C.P.I. à :

- Monsieur le Vice-Recteur de l'U.N.R.  
B.P.117 NYARUGU.-
- Monsieur le Président de la FERWAPA  
KIGALI.-
- Monsieur l'Arbitre International  
M<sup>r</sup> MULINDAHICWI Athanase  
c/o U.N.R. B.P. 117 NYARUGU.-

Le Ministre de la Jeunesse  
et du Mouvement Coopératif  
HEMELIYIMANA Augustin

Lt Col

*[Handwritten signature]*

Kigali, le 26 MARS 1986

N° /15.08.01

Monsieur le Recteur de l'Université  
Nationale du Rwanda  
B.P. 117 BUTARE

OBJET: Demande de libération d'un  
arbitre international de  
Football.

Monsieur le Recteur,

J'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir libérer l'Arbitre International de Football MULINDABIGWI Athanase pour qu'il puisse se rendre en République du KENYA où il officiera le match entre les équipes BREWERIES du Kenya et BREWERY d'Ethiopie prévu le 6 avril 1986 dans le cadre de la 22ème coupe d'Afrique des clubs champions édition 1986.

Sa mission durera 5 jours, soit du 4 au 8 avril 1986.

*Je vous prie* *Constant sur votre habituelle collaboration,*  
d'agréer, Monsieur le Recteur, l'expression de ma haute considération.

Le Ministre de la Jeunesse  
et du Mouvement Coopératif  
NDINDILYIMANA Augustin  
Lt Col BEM.

C.P.I. à:  
- *du* *Le* *Vice-Recteur de l'UNR BUTARE*  
- Monsieur le Président de la FERWAF

KIGALI

- Monsieur l'Arbitre International  
MULINDABIGWI Athanase  
C/O UNR B.P. 117 BUTARE